

NUMÉRO : 2026-204

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2026-029 du 29 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération n° 2026-031 du 29 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints,

Considérant la nécessité pour la bonne marche de l'administration communale de procéder à une délégation de signature, en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints,

ARRETE :

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Sonia CALLOT, Adjoint administratif 6^{ème} échelon, régisseur suppléant de la régie centrale du Guichet Familles, à l'effet de signer limitativement les documents administratifs suivants :

- Les reçus de règlement,
- les attestations de frais de garde,
- les formulaires de modification de factures,
- les formulaires de retour de chèque,
- les contrats de prélèvement automatique,
- les registres d'émargement des encaissements par carte bancaire,
- les documents de demande de paiement par virement papier,
- les bordereaux des versements espèces,
- les formulaires de remises de chèques,
- les bordereaux de transmission d'un fichier de SDD,
- le récapitulatif du compte DFT,
- les attestations de paiements,
- les attestations pour les impôts,
- la notification de rejets de prélèvements ou des cartes bleu,
- les courriers d'information de la régie.

Article 2 : Cette délégation de signature est exercée sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis en sous-préfecture et au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Pontoise, mis en ligne sur le site de la ville et inscrit au registre des actes de la mairie.

Article 5: Le présent arrêté aura effet à compter de la date de notification à l'intéressée. Les litiges au présent arrêté peuvent être portés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans le délai de deux mois suivant sa notification et/ou sa mise en ligne sur le site de la ville.

Fait à Sarcelles, le 07 avril 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE



[Handwritten signature]

Pour notification,
Le

Signature de l'agent